



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Paris, le 19 décembre 2023

ACCORD POUR LA MISE EN PLACE DU GRAND PROJET DE HUB ANTILLES

Le mardi 19 décembre, M. Philippe VIGIER, ministre délégué chargé des Outre-mer, M. Clément BEAUNE, ministre délégué chargé des Transports et M. Hervé BERVILLE, secrétaire d'État chargé de la Mer, ont concrétisé avec M. Rodolphe SAADE, Président Directeur Général du Groupe CMA CGM, l'accord pour la mise en place du grand projet de Hub Antilles.

Au cœur des transformations économiques, écologiques et industrielles, les deux grands ports et les deux territoires de Guadeloupe et de Martinique ont décidé d'unir leurs forces pour développer un projet de « hub portuaire » aux Antilles, porte d'un nouveau corridor maritime vert entre l'Europe et la Caraïbe, au plus proche du canal de Panama et des Amériques.

La décarbonation est en effet le grand défi du secteur maritime, avec comme objectif le navire zéro émission. Le Groupe CMA CGM, acteur mondial des solutions maritimes, terrestres, aériennes et logistiques, qui vise le Net Zéro Carbone à échéance 2050, a commandé une nouvelle flotte de 7 navires, pouvant notamment être propulsés au biogaz permettant de réduire significativement les émissions de CO₂. Ces porte-conteneurs desserviront la Guadeloupe et la Martinique, permettant d'accroître significativement la desserte des deux îles, tout en maintenant sa qualité, sa fiabilité et sa régularité. Cet investissement renforcera les connections entre l'Europe, les Caraïbes et l'Amérique du Sud et permettra aux Antilles françaises d'être demain la porte d'un nouveau corridor maritime vert. Une desserte hebdomadaire de qualité pour la Guyane sera maintenue dans des conditions équivalentes à celles d'aujourd'hui.

Pour répondre aux enjeux de la décarbonation et se positionner comme hub majeur dans la zone Caraïbe, l'extension et l'adaptation des infrastructures des deux grands ports maritimes est programmée et permettra l'augmentation des volumes traités dans les Grands Ports Maritimes des Antilles françaises (environ 300 000 EVP supplémentaires par an pour les deux îles).

CMA CGM accompagnera la mise à niveau des infrastructures portuaires de ces deux îles, pour permettre l'accueil à quai de ces nouveaux navires et le traitement efficace des flux croissants de marchandises. Les terminaux seront agrandis avec des aménagements sur les parcs à conteneurs, des acquisitions d'outillage et d'engins de manutention dont l'ajout de 5 nouveaux portiques, l'adaptation de terre-pleins aux nouveaux modes de manutention et la modernisation des systèmes d'exploitation de terminaux. La modernisation des Grands Ports Maritimes entraînera des répercussions vertueuses sur l'emploi dans les secteurs portuaires et para-portuaires. Ces investissements structurels reflètent l'engagement du Groupe à contribuer au développement économique des Antilles.

Le montant total du projet est estimé à 336 millions d'euros dont 257 millions pour les infrastructures sous maîtrise d'ouvrage publique. Le calendrier des travaux prévoit une mise en service opérationnelle progressive du projet à partir de début 2025 pour un déploiement complet à l'automne 2025 pour les deux grands ports concernés.

Fruit d'un long travail de concertation entre l'État, les collectivités de Guadeloupe et de Martinique, les Grands Ports Maritimes de Guadeloupe et de la Martinique et le Groupe CMA CGM, le Hub Antilles constitue un projet commun de développement ambitieux autour de l'économie portuaire et logistique, attentif à la réduction de l'empreinte carbone de la desserte maritime et portuaire. Pleinement inscrit dans le projet d'économie bleue et verte des territoires de Martinique et de Guadeloupe, le Hub Antilles constitue une véritable opportunité pour consolider le développement des deux grands ports maritimes et des économies locales. Il contribue également au projet du Président de la République de faire de la France une puissance maritime et décarbonée, ambition réaffirmée lors des Assises de l'économie de la mer à Nantes le 28 novembre dernier.

Contacts presse :

Cabinet du ministre délégué des Outre-mer M. Philippe VIGIER
Benjamin SAYAG, conseiller communication et presse
Tél : +33 6 14 66 15 00
Courriel : mompresse@outre-mer.gouv.fr

Cabinet du ministre délégué des transports M. Clément BEAUNE
Etienne LOOS, conseiller communication et presse
Tél : 01 40 81 12 28
Courriel : presse.mt@transports.gouv.fr

Cabinet du secrétaire d'État chargé de la mer, M. Hervé BERVILLE
Valentine BRODU, conseillère communication et presse
Tél : +33 6 99 31 98 67
Courriel : presse.mer@pm.gouv.fr

Contact presse CMA CGM
Courriel : media@cma-cgm.com